



Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

Maison Départementale des Sports

18 Rue Pierre de Coubertin

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 76 25 41

Mél : contact@cdv22.com

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2020

Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor propose de mettre Monsieur Frédéric Daniou à la disposition
du Centre Nautique de

Sa mission sera l'encadrement de la voile légère

Le tarif pour cette prestation à la journée est de 145€

Le tarif journalier des frais de déplacements facturés est de 0.35 € du km.

Ce tarif correspond à un aller retour entre le siège administratif du CDV22 et la structure d'accueil soitkms.

Lors d'une mise à disposition à la journée des frais de repas sont facturés 6 €/jour, sauf si le repas est fourni sur place.

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le tarif pour cette prestation, à la journée (base 7 H) est fixé à 145 € toutes charges comprises.

Toute heure supplémentaire effectuée sera facturée 20 €. Un programme prévisionnel doit fixer l'heure de début et de fin de la mise à disposition (présence effective sur la structure). Ce programme prévisionnel est confirmé ou modifié à l'issue de cette mise à disposition.

En cas de désistement :

- A moins d'une semaine de la date convenue, la mise à disposition vous sera facturée dans sa totalité.
- A 3 semaines de la date convenue, des frais de pénalités vous seront facturés à hauteur de 20% de la facturation de la mise à disposition initialement prévue.

Pour le club

Fait à

le,

Pour le CDV22

Fait à Ploufragan le

Signature

Planning prévisionnel

| Dates | journée | demi-journée | * Horaires (début-fin) |
|-------|---------|--------------|------------------------|
| | | | |